

FAETON

Ne cherchez pas ce que cela signifie ?
C'est..... le futur système national des permis de conduire



Le 23 mars dernier, le DMAT a reçu une délégation de **FO PREFECTURES** en présence des directeurs du projet des Titres Sécurisés et SNPC et de la DRH.

En effet, le ministère est avare de ces informations sur la mise en place le 19 janvier 2013 du futur permis de conduire électronique.

Pour FO PREFECTURES, l'application aux états de l'Union Européenne de la directive du 20 décembre 2006 ne devrait pas se faire sans conséquence sur la mission délivrance du permis de conduire en préfecture, sous-préfecture sans oublier celle transférée dans les DDI.

Selon les informations qui nous ont été communiqués :

- les auto-écoles (sur le même principe que les mairies pour les passeports) vont assurer la numérisation des dossiers. Les « primata » (permis délivrés après réussite à l'examen) seront envoyés par courrier à l'utilisateur par l'ANTS sur le même principe que la carte grise.
- l'enregistrement des décisions judiciaires sera transféré vers les tribunaux
- l'accueil du public ne sera plus assuré en sous-préfecture SAUF EXCEPTION !!!

Quant au maintien des commissions médicales et donc de nos 360 collègues sur leur poste, le 23 mars, l'administration nous avait indiqué que rien n'était fait. Depuis cette date le corps préfectoral a été avisé du **départ de la mission vers les cabinets médicaux du privé.**

Pour FO PREFECTURES, après le passeport biométrique, le SIV et bientôt la carte nationale d'identité, voilà une réforme qui va permettre

- de réduire les effectifs
- d'externaliser le travail
- de ne plus accueillir le public dans les sous-préfectures

Plus grave, des permis de conduire vont être signés par le corps préfectoral et remis aux usagers sans que ces derniers n'aient mis un pied dans un service public.

Selon un article paru dans LE FIGARO du 1^{er} février dernier, *ce nouveau permis va grandement faciliter la tâche des autorités et la lutte contre la fraude.*

On peut en douter !!! Pour le SIV, les faits ont démontré ce que FO PREFECTURES avait toujours dénoncé.

Quant au calendrier, des préfectures devraient être désignées site pilote deuxième semestre 2012 pour travailler sur l'application. Les premiers nouveaux titres ne seront délivrés sur l'ensemble du territoire que le 19 mars 2013.

La déshumanisation du service public dénoncée par le médiateur de la République est en marche. A quelle date l'administration mettra à disposition des bornes pour valider son permis ou pour consulter le nombre de points ?